

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2013

L'an deux mil treize, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Françoise THELU, Maire adjoint, en suite de convocation en date du 7 novembre 2013 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : THELU Françoise, MONCLAIRE Gérard, DELCUSE Fabrice, ROUZE Henri, GARBE Bertrand, LEBEL Frédéric, Ginette FAUQUET, Michel MARIETTE, Arlette DENIS, Alain LECUL, Georis DUBOIS.

Etaient absents : Yves BEUVAIN, Sophie DOZINEL et Véronique DEMILLY

Henri ROUZE a été élu secrétaire.

En prélude à la séance du Conseil Municipal, Mme THELU invite l'Assemblée à avoir une pensée pour Michel PERRIER décédé récemment et présente au nom du Conseil Municipal ses sincères condoléances à toute sa famille.

1. Délibération 28-2013 : Fusion des Communauté de Communes : élections des délégués de la commune.

Madame la Présidente explique que dans le cadre de la mise en place de la gouvernance de la nouvelle Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2014, un nouveau Bureau composé d'un Président et d'un Vice-Président doit être élu.

Les communes sont ainsi invitées à élire leurs délégués qui siègeront au conseil communautaire du nouvel EPCI entre le 1^{er} janvier et mars 2014.

Le conseil municipal, après un vote au scrutin uninominal, désigne à l'unanimité des voix, Monsieur Bertrand GARBE et Monsieur Michel MARIETTE en tant que délégués de la commune.

2. Délibération 29-2013 : Recensement 2014 : création du poste et rémunération

La première adjointe rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide la création d'un emploi d'agent recenseur, pour la période allant du 7 janvier au 15 février 2014.

Comme à chaque recensement, la dotation de l'Insee sera répartie entre l'agent recenseur et l'agent coordonnateur.

3. Délibération 30-2013 : Remboursement d'une concession de cimetière, n° 254.

Madame THELU expose à l'assemblée qu'en 2009, un emplacement de terrain de 10m² dans le cimetière communal avait été vendu à Monsieur et Madame BOULY Philippe, domiciliés à Gouy-Saint-André.

Le prix de cet emplacement était de 228,70€ hors frais d'enregistrement, soit 22,87€ le mètre carré.

La première adjointe explique que la délimitation de cet emplacement n'est pas encore faite et que Monsieur et Madame BOULY ont fait une demande auprès de la mairie afin de réduire de 5 mètres carré sa dimension.

Après consultation de la Trésorerie, le remboursement correspondant à la moitié de la somme versée en 2009 sera effectué.

Oui l'exposé de Françoise THELU, le conseil municipal décide:

- De procéder au remboursement de 114,35€ en faveur de Monsieur et Madame BOULY.

3. Délibération 31-2013 : Prix des inhumations

Monsieur Gérard MONCLAIRE expose à l'Assemblée que le prix des inhumations dans le cimetière communal n'a pas été modifié depuis 2009, date à laquelle il avait été fixé à la somme de 110 €. Il y aurait lieu de réviser le prix réglé au fossoyeur de la commune par l'entreprise de pompes funèbres.

Après discussion, le Conseil municipal fixe le prix des inhumations et exhumations dans les cimetières communaux à 130 € à compter de ce jour. Le fossoyeur communal qui aura copie de la présente délibération, est tenu de respecter ce prix.

3. Délibération 32-2013 : Typhon aux Philippines du 8 novembre 2013: AIDES AUX COMMUNES SINISTREES

Considérant les dramatiques conséquences du typhon aux Philippines du 8 novembre 2013 pour les collectivités philippines, Madame THELU propose à l'Assemblée délibérante que la commune de Gouy-Saint-André s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Le Conseil Municipal décide d'apporter son aide aux communes sinistrées, de verser la somme de 200€ à l'association « Carrefour des Communes » (siret 440 623 270 00012), de dire que les crédits sont inscrits au budget 2013 compte 6574, et de demander qu'un bilan financier lui soit communiqué à la fin de l'opération, indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

Fin du Conseil à 21h00

BEUVAIN Yves	
THELU Françoise	
FAUQUET Ginette	
MONCLAIRE Gérard	
DELCUSE Fabrice	
DUBOIS Georis	
GARBE Bertrand	
MARIETTE Michel	
LEBEL Frédéric	
DENIS Arlette	
CAVORY-DOZINEL Sophie	
DEMILLY Véronique	
LECUL Alain	
ROUZE Henri	